



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 octobre 2017*

N°2017/052 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DES RUS DE SEPT-SORTS A TRILPORT - EXTENSION DES COMPETENCES ET CHANGEMENT DE NOM

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2017

Etaient présents : 17

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 7

Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Roselyne WALGER à Madame Annick PANE, Madame Denise GONON à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Emmanuel FONKING à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Clémence LAUMONIER à Monsieur Eric KRAEMER, Monsieur Serge MAGLIOZZI à Madame Geneviève CAIN, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Monsieur Michel EBERHART

Absents excusés : 3

Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Camille FASSI, Monsieur Patrick AUGHEY

Monsieur Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-5 et L.5211-17,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Etude pour l'Aménagement des Rus de Sept-Sorts à Trilport,

VU l'avis de la commission Urbanisme – Voirie et réseaux – Développement durable du 26 septembre 2017,

CONSIDERANT Les statuts actuels du Syndicat qui ne mentionnent que les études de projets d'aménagements hydrauliques des bassins versants

CONSIDERANT la nécessité, dans le but d'assurer une gestion optimale des eaux superficielles, d'exercer l'ensemble de la compétence GeMAPI, définie par la loi dite MAPTAM du 27 janvier 2014

CONSIDERANT la probabilité de l'extension future du périmètre du syndicat à d'autres bassins de rus affluents de la Marne justifiant dès à présent un changement de nom.

A L'UNANIMITE

DECIDE

D'EMETTRE un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Etude pour l'Aménagement des Rus de Sept-Sorts à Trilport

D'EMETTRE un avis favorable au changement de nom du syndicat en « **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RUS AFFLUENTS DE LA MARNE** »

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

